

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MARS 1849.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, par M. le Marquis De RODES, sur des demandes de naturalisation ordinaire.**I.***Demande du sieur CHARLES JOSEPH LUYCKX, trompette au 1^{er} régiment de lanciers.*

(Voir le N° 115 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS ,

Le pétitionnaire est né à Reuthy, province d'Anvers, et a fatalement perdu sa qualité de belge, par une circonstance tout-à-fait indépendante de sa volonté. Il s'était engagé comme volontaire dans l'armée des Pays-Bas, en 1821.

Lorsque la révolution éclata en 1830, il était malade à l'hôpital de Maestricht, et n'a pu obtenir son congé définitif avant le 1^{er} août 1831.

Ce n'est que dans le courant de septembre, qu'il a pu rejoindre notre jeune armée, dans les rangs de laquelle il a pu prendre part aux campagnes de la fin de 1831 et des années 1832, 1833 et 1839, en qualité de trompette ; il s'est constamment comporté en brave et digne militaire dans le 1^{er} régiment de lanciers, depuis 1831, jusqu'à ce jour.

Il supplie la législature de le réintégrer dans sa qualité de belge, et sa demande en naturalisation ordinaire a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans la séance du 24 janvier 1849, par 30 suffrages contre 28.

II.*Demande du sieur JEAN-JACQUES BEKKENS, tailleur à Nieuport.*

(Voir le N° 114 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS ,

Le pétitionnaire est né à Breskens, Flandre Zélandaise (Pays-Bas), le 7 décembre 1814.

Il habite la ville de Nieuport dès sa plus tendre enfance, depuis l'année 1817. Il y a satisfait aux lois sur la milice en 1834, et après avoir servi honorablement dans le 5^e régiment d'artillerie, il s'est établi à Nieuport, où il exerce la profession de tailleur. Il a épousé une femme belge, est père de cinq enfants, et a obtenu des certificats des diverses autorités, constatant que sa conduite est irréprochable.

Sa position de fortune lui permet d'acquitter le droit d'enregistrement de la naturalisation qu'il sollicite, et sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans la séance du 27 janvier dernier, à la majorité de 30 suffrages contre 28.

III.

Demande du sieur THOMAS DE WARREN, brigadier de douanes à Virton.

(Voir le N° 33 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Dublin (Irlande), le 27 juin 1794. Élevé en France, il a pris service dans les gardes du corps, compagnie d'Havré, qu'il quitta en 1823, et fut nommé lieutenant dans un régiment de Chasseurs à cheval; mis plus tard en disponibilité, il est venu en Belgique, dès le mois de septembre 1830, prendre part au combat de la révolution où il se distingua par sa bravoure.

Il reçut trois blessures en combattant pour notre indépendance, deux en 1830 et la troisième à Boutersem en 1831, et obtint la décoration de la croix de fer.

Il a servi dans notre armée comme lieutenant dans le 2^e régiment de Cuirassiers jusqu'en 1843, époque où il quitta la carrière militaire avec démission honorable pour entrer dans la douane. Voulant s'établir définitivement dans sa nouvelle patrie adoptive, pour laquelle il a versé son sang dès 1830, il sollicite sans interruption, depuis le mois d'avril 1845, sa naturalisation ordinaire, dont la prise en considération a été votée par la Chambre des Représentants, à la majorité de 38 suffrages contre 34.

IV.

Demande du sieur NICOLAS SCHEID, capitaine de 1^{re} classe au 9^e régiment de Ligne.

(Voir le N° 115 de la Chambre des Représentants.)

Le pétitionnaire est né le 15 décembre 1807 à Trèves (Prusse), de parents originaires du Luxembourg. Il a été élevé, et fait ses études dans cette dernière ville.

Il s'est engagé comme volontaire en 1823, dans l'armée des Pays-Bas, où il a servi sept ans. Le 1^{er} octobre 1850, il a pris service dans notre armée nationale; il fut nommé sous-lieutenant dans un corps franc, et successivement lieutenant et capitaine de 2^e classe en 1852, dans le 3^e régiment de Chasseurs à pied.

Après dix ans de loyaux services, le Gouvernement, en 1846, l'a nommé capitaine de 1^{re} classe, et il n'a pas tardé à demander la naturalisation ordinaire.

Les rapports des autorités et de ses Chefs militaires, sont favorables à sa demande qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 27 janvier 1849, par 37 suffrages contre 21.

V.

Demande du sieur WENCESLAS, JOSEPH HENRI, géomètre de 1^{re} classe du cadastre, à Courtrai.

(Voir le N° 106 de la Chambre des Représentants.)

Le pétitionnaire est né à Trèves en 1808, et il avait à peine 8 ans, lorsque son père est venu s'établir dans la ville de Luxembourg, où il devint architecte provincial, et fut naturalisé en 1823.

Il se croyait belge, et était persuadé qu'il avait le droit de jouir du bénéfice de la loi du 4 juin 1839.

Depuis 1835, il est établi à Courtrai et y a épousé une femme belge, dont il a quatre enfants.

Dès le premier jour de la révolution, il a donné des preuves de son patriotisme, et a aidé à sauver les chevaux du haras de Walferdange, qu'on s'apprêtait à conduire dans la forteresse de Luxembourg.

Dès 1831, il a été attaché à la partie du cadastre dans laquelle il a été nommé, en 1839, géomètre de 1^{re} classe.

Les autorités ont donné les avis les plus favorables à la demande en naturalisation du sieur Henri, qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 33 suffrages contre 25.

VI.

Demande du sieur JOSEPH-AMAND WISSOCQ, maréchal-des-logis-chef au 2^e régiment des cuirassiers.

(Voir le N° 93 de la Chambre des Représentants, et le N° 189 du Sénat, session 1847-1848.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Bourbourg, département du Nord, le 22 juillet 1821. Pendant sa minorité ses parents sont venus s'établir à Ostende en 1821, et depuis cette époque il n'a plus quitté le pays. Il a tiré au sort pour la milice et a été incorporé dans la 5^e division d'infanterie en 1850, et a continué à servir sans interruption jusqu'à ce jour.

Il s'est marié à une Belge en 1839.

Il a présenté une requête en naturalisation ordinaire le 17 novembre 1842; elle a été prise en considération par la Chambre des Représentants, au commencement de l'année 1848, par 36 suffrages contre 25.

Dans la séance du 1^{er} mai de la même année, j'ai eu l'honneur de vous faire le rapport sur cette demande, mais elle fut rejetée par le Sénat, par 17 suffrages contre 12, dans la séance du 16 mai.

Le pétitionnaire a cru pouvoir adresser au Sénat une nouvelle pétition, le 4 décembre 1848, en le suppliant de vouloir la prendre en sérieuse considération.

Il fournit de nouvelles et nombreuses pièces à l'appui et des certificats de tous ses chefs, qui le distinguent d'une manière bien honorable.

Il y joint en outre deux arrêtés royaux, dont l'un lui accorde une médaille en argent, pour des actes de courage et de dévouement, lors de l'incendie de la cathédrale de Bruges, en 1859, et l'autre lui confère une médaille en vermeil

(4)

pour les services qu'il a rendus lors de l'incendie d'une fabrique à Bruges, en 1841, et avoir sauvé au péril de ses jours un enfant abandonné au milieu des flammes.

En résumé, il est impossible de donner à un sous-officier des marques plus éclatantes de leur estime et de leur satisfaction que ne le font tous ses chefs, en appuyant sa nouvelle demande en naturalisation; et le nouveau colonel commandant le 2^e régiment de cuirassiers, M. Frison, vient, sous la date du 18 mars 1849, d'envoyer à votre Commission un nouveau certificat constatant les *longs, honorables et zélés services* du sous-officier Wissocq.

Le Rapporteur,
Le Marquis DE RODES.